

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 14 Octobre de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 06 Octobre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Célinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mme Hélène BERNARD, Mr Patrick LELOROUX, Mme Mélissa CARNEAUX, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Mathieu HALLEN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Gilles CAUDRON à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

POINT FINANCIER

- Monsieur le Maire fait un bilan des dépenses, recettes de fonctionnement et d'investissement au Conseil. La situation est correcte mais il faut cependant surveiller les dépenses de fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme WIART et Mr YUX font un point sur l'avancée des travaux à l'école élémentaire.
- Monsieur le Maire, informe que les travaux au canal Dominique ont commencé, le démontage des passerelle ne devrait pas tarder.
- Monsieur le Maire, informe les membres, qu'il s'est rendu à une réunion avec le Préfet, les maires de la CCOM, et en présence du Directeur académique concernant les données de projection démographique et des effectifs scolaires des établissements de notre EPCI. Dans quelques années le nombre d'élèves va baisser environ de 10 %, dû aux communes vieillissantes.
- Monsieur le Maire informe que Mme DUBOIS va effectuer des démarches auprès de divers prestataires pour une coupe d'arbres au stade ainsi que pour une clôture ou autre en remplacement des arbres. Mme DUBOIS précise que ces arbres sont malades.
- Devenir de la poste, Monsieur le Maire informe que la poste restera ouverte en 2027, mais le nombre d'heures d'ouverture n'est pas encore défini. Monsieur le Maire doit rencontrer Mme DESCAMPS, déléguée territoriale pour le pas de calais.

Subvention aux associations :

Mr STERCKX propose d'attribuer à :

- Les Huttiers chasseurs au marais : 700.00 €
- L'AFN : 150.00 €
- Le Club du Temps Libre : 150.00 €

Mr STERCKX précise que ces dossiers ont été étudiés par la commission vie associative. Après en avoir discuté, Monsieur le Maire soumet au vote, à l'unanimité le conseil municipal approuve les sommes proposées et charge Monsieur le Maire d'effectuer les mandaterments.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE

